

Numéro de l'acte	11-24 DRH/MLF
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1.5

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

Arrêté du président

PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

Etablissement du tableau annuel
d'avancement de grade – Année 2024

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de SAINT-OMER,

VU,

- Le Code Général de la Fonction Publique,
- les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- la délibération N° 220-24 du Conseil d'administration du CIAS du 10 juin 2024 fixant les ratios « promus/promouvables » pour l'année 2024 après avis favorable du comité social territorial,
- l'arrêté n° 15-23 en date du 28 décembre 2023 portant application des lignes directrices de gestion pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARRETONS :

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BECAERT Céline	Rédacteur	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans le délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de SAINT-OMER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel Communautaire
LONGUENESSE, le 28 juin 2024

Le Président



Joel DUQUENOY

Rendu exécutoire le

01 JUIL. 2024